

L'an deux mille vingt-deux,

Le jeudi 15 décembre à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 08/12/2022

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Cécile SAUVETRE, Julien BONNET, Myriam COUTANCEAU, Benoit GOUBAND, David JARRY, Alexandre RAMBAUD, Thomas MICHONNEAU, Dominique BAUDOIN, Karine BOISSONNEAU, Guy NOGRET.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Déborah DUBUIS (pouvoir à Cécile SAUVETRE), Olivier LARMANJAT, Benoit LOISEAU.

Christelle BODIN a été élue secrétaire de séance.

N° 2022-065 Indemnité gardien de l'église année 2022

Monsieur le maire rappelle, les deux circulaires NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 et NOR/IOC/D/11/21246/C du 29 juillet 2011 qui précisent le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales. Celle-ci peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle.

Pour 2022, les plafonds indemnitaires applicables pour le gardiennage des églises communales est fixé de la manière suivante :

- pour un gardien ne résidant pas dans la commune mais visitant l'Église à des périodes rapprochées, ce montant est de : **120,97 €**

- pour un gardien qui réside dans la commune, ce montant est de : **479,86 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

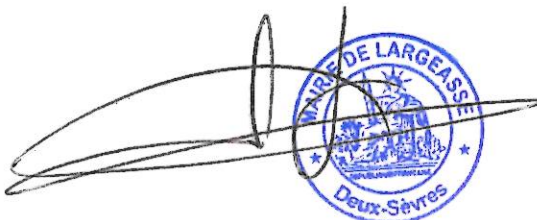
AUTORISE à verser pour 2022, l'indemnité de gardiennage de l'Eglise dont le montant annuel est fixé à 360,00 €, en conformité avec le plafond fixé par la circulaire du Ministère de l'Intérieur du 25 février 2014 à M. Albert PILLET.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,

Pour copie certifiée conforme et exécutoire, Publié ce jour

LARGEASSE, le 19 décembre 2022

Le Maire, Jean-Jacques GROLLEAU



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE LARGEASSE' at the top and 'Deux-Sèvres' at the bottom. In the center of the stamp, there is a small emblem featuring a landscape with a church and trees.